

## **LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME SE PENCHE SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ**

### **Il tient son débat général sur l'Examen périodique universel**

23 septembre 2013

Le Conseil des droits de l'homme a entamé ce matin son débat général sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Il était saisi dans ce cadre d'un rapport du Secrétaire général sur la question. Le Conseil a également tenu, en début de séance, un débat général sur l'Examen périodique universel après avoir adopté la semaine dernière les documents finals au titre de cet examen concernant douze pays.

La Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Mme Flavia Pansieri, a indiqué que le rapport sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, tout en reconnaissant les préoccupations d'Israël liées à sa sécurité, l'exhorte à lever le blocus contre Gaza et à s'abstenir de mesures de rétorsion à l'encontre des civils. Le rapport soulève en outre le problème de l'impunité des auteurs de crimes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et note que ni Israël ni les autorités de fait de Gaza n'ont pris les mesures nécessaires pour enquêter sur des allégations de violations du droit international suite à l'escalade des hostilités en novembre 2012 à Gaza. L'État de Palestine et la République arabe syrienne sont intervenus à titre de parties concernées par le rapport du Secrétaire général.

Dans le débat qui a suivi, les pratiques israéliennes ont été condamnées par plusieurs délégations qui ont souligné leur caractère illégal au regard du droit international et leur impact négatif sur les efforts en vue d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. Pour de nombreuses délégations, l'occupation est la première source de violation des droits de l'homme et la cause du conflit. Dans ce contexte, elles ont appelé Israël à se conformer au droit international, y compris en respectant la Quatrième convention de Genève et en garantissant la libre circulation des biens et des personnes, conformément aux accords signés avec les Palestiniens. Les délégations suivantes ont pris la parole dans ce cadre: Pakistan (au nom de l'Organisation de la coopération islamique), Iran (Mouvement des pays non alignés), Gabon (Groupe africain), État de Palestine (Groupe arabe), Équateur (Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique), Brésil (Groupe IBAS-Inde, Brésil, Afrique du Sud), Malaisie, Émirats arabes unis, Indonésie, Équateur, Venezuela, Qatar et Koweït.

/...

Cet après-midi à 15 heures, le Conseil poursuivra son débat général sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés, avant de tenir un débat général sur la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration et le Programme d'Action de Vienne. Il entendra par ailleurs une déclaration du Commissaire aux droits de l'homme de la Mauritanie.

/...

### **Situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.**

#### **Présentation du rapport du Secrétaire général**

MME FLAVIA PANSIERI, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le document est basé sur des informations recueillies sur le terrain par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres institutions des Nations Unies agissant en Palestine. Tout en reconnaissant les préoccupations d'Israël liées à sa sécurité, le Secrétaire général exhorte Israël à lever le blocus contre Gaza et à s'abstenir de mesures de rétorsion à l'encontre des civils. Le rapport réitère les préoccupations exprimées antérieurement au sujet de la situation des droits de l'homme en Cisjordanie, en particulier la violence exercée par les colons israéliens, les expulsions forcées, le recours à une force excessive par les forces de sécurité israéliennes et la situation des enfants palestiniens, notamment ceux qui sont détenus par Israël. Le rapport fait part, en outre, de préoccupations relatives au traitement de détenus palestiniens par l'Autorité palestinienne.

Le problème de l'impunité des auteurs de crimes et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire est soulevé à maintes reprises dans le rapport. Le Secrétaire général note avec préoccupation que, ni Israël ni les autorités *de facto* de Gaza, n'ont pris les mesures nécessaires pour enquêter sur des allégations dignes de foi de violations du droit international suite à l'escalade des hostilités en novembre 2012 à Gaza. Le rapport recommande au Gouvernement de la Palestine de mener des enquêtes sur tous les cas de violations des droits de l'homme, afin d'en sanctionner les auteurs. Le

Secrétaire général note que l'adoption de son Plan d'action national pour les droits de l'homme aidera l'État de Palestine dans ses efforts visant à l'amélioration de ses performances dans ce domaine.

Le rapport du Secrétaire général sur la **situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé**, y compris Jérusalem Est, ([A/HRC/24/30](#), à paraître en français) contient des informations sur la situation des droits de l'homme à Gaza et en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est, ainsi que sur la situation des Palestiniens détenus par Israël.

#### Délégations concernées

L'État de Palestine a déploré l'absence de la délégation israélienne, la qualifiant de preuve de l'arrogance de la puissance occupante. Cette arrogance est d'autant plus flagrante lorsqu'on qu'aucun compte n'a été rendu, et que l'on continue la politique de destruction de maisons et de colonisation, ce qui foule au pied toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et la Quatrième convention de Genève, a déclaré le représentant. Il a également observé que la puissance occupante poursuit la construction de «son mur raciste», en violation des droits consacrés dans pléthore de conventions internationales dont le Pacte internationale relatif aux droits civils et politiques, et prive les Palestiniens des droits consacrés dans ces instruments. Le représentant a ensuite dénoncé les activités des entreprises opérant dans les territoires palestiniens occupés, qui violent également les droits de l'homme des Palestiniens. Tout en se félicitant des lignes directrices adoptées par l'Union européenne, il a invité le Conseil à créer un mandat d'Expert indépendant pour examiner et faire rapport sur les activités de telles entreprises, estimant par ailleurs que la poursuite de leurs activités risque de compromettre le processus politique en cours.

Israël poursuit ses violations systématiques des droits de l'homme, qui mettent en péril le droit international dans son ensemble, a encore déclaré le représentant pour qui le défi consiste à savoir si la communauté internationale saura mettre en place des instruments et mécanismes suffisants pour faire respecter le droit international. Aux yeux des Palestiniens, la politique israélienne est la source de leurs souffrances, en particulier avec sa politique de répression et d'emprisonnement systématiques. Aujourd'hui, 20% de la population palestinienne se trouve dans les geôles israéliennes, dont des femmes, des enfants et des adolescents, a encore affirmé le représentant, qui a réitéré que Gaza fait partie de la Palestine et que la Quatrième convention de Genève s'y applique aussi. Il faut que la communauté internationale se penche sur cette question, d'autant qu'Israël n'a pas quitté Gaza, mais juste retiré quelques troupes et continue d'y exercer ses mesures répressives et de punition collectives. En conséquence, le représentant a soutenu la proposition de M. Jean Ziegler visant à la création d'un mandat de Rapporteur spécial sur les effets des mesures coercitives unilatérales sur la jouissance des droits de l'homme.

La République arabe syrienne a dénoncé les violations croissantes des droits de l'homme par Israël dans les territoires qu'il occupe. Il a renvoyé à la prévalence d'une culture de l'impunité, du reste constatée par plusieurs commissions d'enquête internationale. Malgré toutes les condamnations, Israël persiste et signe, profitant d'une sorte de «statut particulier» que lui ont décerné ses amis, au premier rang desquels les États-Unis. La République arabe syrienne rappelle que toutes les décisions prises par Israël dans le Golan syrien sont considérées comme nulles et non avenues par la communauté internationale. La puissance occupante poursuit sans discontinuer son pillage des ressources naturelles du Golan syrien, le détournement des eaux, tout en déniait à la population de souche son droit de rendre visite aux membres de leur famille vivant en République arabe syrienne. Les produits issus de l'exploitation des territoires occupés sont usurpés à leurs propriétaires légitimes et ne devraient pas être commercialisés. Seule la cessation de l'occupation de l'État de Palestine et du Golan syrien permettra de remédier à cette situation, a conclu la délégation syrienne.

#### Débat général

Le Pakistan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a déclaré qu'aussi longtemps que durera l'occupation israélienne, la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés devait demeurer, en permanence, à l'ordre du jour du Conseil et des Nations Unies. Le représentant a rappelé l'avis du Conseil de sécurité selon lequel les mesures prises par Israël pour modifier la composition démographique et géographique de la Palestine contreviennent à la quatrième Convention de Genève. Il a condamné la poursuite des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés par Israël. Les États membres doivent amener Israël à respecter ses obligations envers les Palestiniens réfugiés, dont le droit au retour, a exhorté le représentant.

L'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, a dénoncé l'annexion illégale de territoires palestiniens et l'expansion des colonies israéliennes, qui constituent les principaux obstacles à la résolution du conflit. Le Mouvement condamne également le fait qu'Israël bafoue le droit international en poursuivant sa colonisation. Israël doit respecter l'avis de la Cour internationale de justice s'agissant de la construction du mur de séparation. Les pays non alignés demandent à Israël de lever le blocus de Gaza et

de respecter les droits des enfants palestiniens, notamment les enfants détenus dans les prisons israéliennes.

Le Gabon, au nom du Groupe africain, a réitéré l'appel à un arrêt immédiat de l'implantation des colonies israéliennes en terre palestinienne et au démantèlement du mur de séparation qui a un caractère illégal et entrave toute chance de paix. Le Groupe africain a renouvelé sa solidarité et son soutien à la cause palestinienne, et invité les autorités palestiniennes et israéliennes à s'impliquer résolument dans la recherche de la paix durable que les populations appellent de leurs vœux.

Au nom du Groupe arabe, l'État de Palestine, a condamné, la non-coopération d'Israël et le non-respect des mécanismes et procédures établis. Ce pays persévère dans ses méthodes colonialistes, violant aussi la Quatrième Convention de Genève applicable aux territoires palestiniens occupés. Il est grand temps que la communauté internationale passe des paroles, qui affirment la justesse de la cause palestinienne, aux actes. La fin de l'occupation doit s'accompagner du droit au retour dans la mère-patrie, a souligné la délégation palestinienne. Celle-ci a condamné la poursuite de l'érection du mur de séparation, malgré l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ). Ces travaux contraignent les riverains à déménager, ce qui viole le droit à la propriété, et contrevient à l'avis de la CIJ. Cette modification de la nature et de la structure des territoires palestiniens se fait en violation flagrante de la Quatrième Convention, notamment par la tentative de changer la réalité démographique des territoires. Le Groupe arabe a appelé, en conclusion, à la fin de l'occupation de tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien.

L'Équateur, au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), a réitéré la reconnaissance par l'égalité, en décembre 2010, de l'État de Palestine comme moyen de revendiquer la légitimité et la validité du droit du peuple palestinien à disposer d'un État libre, indépendant et souverain, cohabitant pacifiquement avec les autres pays de la région. Il a condamné les implantations illégales utilisées comme moyen d'extorquer les droits territoriaux par la puissance occupante. L'Équateur a appelé le Conseil à prendre les mesures qui s'imposent face à l'impunité pour les crimes commis contre la population civile, ainsi que les assassinats extrajudiciaires. Il soutient enfin le processus de négociations entre les deux parties.

Le Brésil, au nom du Forum de l'IBAS (Inde, Brésil, Afrique du Sud), a constaté que des violations graves des droits de l'homme continuaient de se produire dans le territoire palestinien occupé. Il a condamné toute forme de violence commise par les parties et profondément regretté les pertes de vie, exprimant sa préoccupation face à l'usage disproportionné de la force et à la destruction d'infrastructures par les forces israéliennes. En outre, la violence provoquée par les colons à l'encontre des Palestiniens et de leurs biens est aussi source de grande souffrance. Le Forum IBSA, qui appelle Israël à lever le blocus de Gaza, soutient la médiation entreprise par le Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, a conclu le Brésil.

La Malaisie a dénoncé toutes les pratiques israéliennes liées à la colonisation, mais s'est dite encouragée que le Conseil continue l'examen de la situation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés. Il a déploré que d'aucuns tentent de miner les travaux du Conseil et d'empêcher que la communauté internationale se saisisse de la question, et conclu qu'il incombe au Conseil d'appuyer tous les efforts visant la paix.

Les Émirats arabes unis ont observé que le rapport contient une liste noire des faits et restrictions, chiffres et statistiques à l'appui, dont Israël ne rend pas compte. Alors que la circulation des personnes a été convenu entre Israéliens et Palestiniens, notamment dans les accords d'Oslo, force est de reconnaître qu'Israël ne respecte pas ces accords et continue d'appliquer ses restrictions à l'encontre des Palestiniens, a encore observé la délégation.

L'Indonésie a invité Israël à prendre toutes les mesures pour respecter la liberté de mouvement et de circulation des Palestiniens, conformément au droit international. Le moment est venu de joindre l'acte à la parole, a lancé le représentant.

L'Équateur a déploré l'incapacité de la communauté internationale de garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien depuis six décennies. Le représentant a demandé à tous les États de faire pression sur les membres du Conseil de sécurité jouissant du droit de veto afin qu'ils reconsidèrent leur position sur le sort injuste du peuple palestinien. L'Équateur a aussi appelé Israël à respecter ses obligations en tant que membre des Nations Unies et partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, entre autres instruments internationaux.

Le Venezuela a souligné le caractère ancestral des droits du peuple palestinien sur ses terres et déploré le mépris affiché par Israël pour les recommandations du Conseil et de ses mécanismes, et pour les nombreuses résolutions des Nations Unies. Le Venezuela a ensuite déploré l'impunité totale avec laquelle Israël poursuit sa politique de violations des droits de l'homme du peuple palestinien, face auxquelles le Conseil ne saurait rester indifférent. Le Venezuela a aussi condamné le recours criminel à la force militaire

israélienne contre une population sans défense, ce qui a occasionné la perte de milliers de vies humaines.

Le Qatar a condamné les violations des droits de l'homme de la population palestinienne par Israël, en lui demandant de veiller au respect du droit international, de mettre fin à ses opérations militaires et de rendre compte de ses actes. Le représentant a condamné le blocus imposé à Gaza, qui empêche sa population de mener une vie digne, en violation flagrante du droit international. Le Qatar continuera, pour sa part, de contribuer à la reconstruction de Gaza. Israël doit comprendre que ses colonies de peuplement constituent un obstacle à la résolution du conflit, a-t-il encore commenté, avant d'appeler à l'établissement d'une commission enquête sur la situation des Palestiniens détenus en Israël.

Le Koweït a réitéré sa condamnation des violations, par Israël, des droits de l'homme et des Conventions de Genève. Il a évoqué les conditions de vie inhumaines régnant dans la bande de Gaza et noté que plus de 6000 Palestiniens, dont plus de 200 enfants, étaient détenus dans les prisons israéliennes. Le Koweït a rappelé que le Secrétaire général de l'ONU avait exhorté Israël à respecter ses engagements en matière de droits de l'homme, la question la plus urgente étant celle des détenus, des enfants en premier lieu. À cet égard, il estime qu'il s'agit de violations du droit de l'enfant par la puissance occupante.

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*

HRC13/118F